

**PROCES VERBAL DE**  
**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**DU 25 MAI 2023**

Le 25 Mai 2023 à 17h30, les adhérents de l'AEMA se sont réunis sur convocation à la salle des Associations de La Couarde sur Mer, sous la présidence de Jean-François BEYNAUD.

**Ordre du Jour**

- Introduction du Président et nomination de 2 scrutateurs
- Validation du PV de l'Assemblée Générale Ordinaire 2022
- Le mot du Président : rapport Moral et d'Activité : **Vote**
- Principaux travaux et actions 2022
- Compte de Gestion et Compte Administratif 2022 : **Vote**
- Budget Primitif 2023 : **Vote**
- Situation financière et projections
- Rôle des taxes 2023 : **Vote**
- Renouvellement du Tiers Sortant : **Vote**
- Paroles aux invités
- Questions diverses et débat

Le Président déclare l'Assemblée Générale ouverte et demande la nomination de 2 scrutateurs volontaires.

Madame Marinette CAILLAUD et Madame BOILLOT, adhérentes à jour de leur cotisation, acceptent cette responsabilité.

Le Président remercie de leur présence Patrick RAYTON, Vice-Président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et Maire de La Couarde sur Mer pour sa présence mais également pour son accueil au sein de la Commune de La Couarde sur Mer.

Le Président, Jean-François BEYNAUD remercie également Madame Véronique RICHEZ-LEROUGE, Elu au Conseil Départemental de la Charente-Maritime, Hervé ROCHETEAU représentant la Mairie des Portes en Ré, Jean-Philippe CARRE représentant la Fédération Départementale des Chasseurs de Charente-Maritime, Rémi ETIENNE représentant l'UNIMA, Emilie ANTOINE, représentant les Services Techniques de la Communauté de Communes, Nicolas BECAUD Président de la Coopérative des Sauniers, Cédric FORTUNIER représentant les sauniers indépendants, Jean-Christophe LEMESLE, Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale de Lilleau des Niges, Bruno BOULETREAU et Stéphane MACAUD représentant le Service de Démoustication du Département de la Charente-Maritime.

Le Directeur Pierrick FRANCOIS et les membres suivants du Conseil Syndical sont présents : Jean-Bernard ANSOUD, Jean-François BEYNAUD, Patrick RAYTON représentant la Communauté de Communes de l'Île de Ré, Nicolas BECAUD représentant la Coopérative des Sauniers, Alain HERAUDEAU, Jacques LEPAGE représentant la Ferme des Baleines, Corinne MILLE-CLAIRE représentant le Lycée Maritime.

Sont excusés : Olivier FALORNI, Député, Nicolas BASSELIER, Préfet de la Charente-Maritime, Sylvie MARCILLY, Présidente du Département de la Charente-Maritime, Lionel QUILLET, Président de la Communauté de Communes et Maire de Loix, Jean-Paul HERAUDEAU, Maire de La Flotte, Patrice RAFFARIN, Conseiller départemental au Département de la Charente-Maritime et Maire de Rivedoux

### **Lecture du PV de l'Assemblée des Propriétaires 2022**

Le Président ouvre la séance en précisant que l'année 2022 a été une bonne année sur le point des travaux et de la météo qui a été très favorable. En revanche, l'augmentation des coûts des matériaux et les disponibilités de certains matériaux ont constitué une difficulté dans la gestion de l'activité.

Le Président Jean-François BEYNAUD fait lecture du PV de l'Assemblée des propriétaires 2022. Il ajoute que quelques exemplaires papiers du PV intégral de la précédente assemblée sont à la disposition des adhérents souhaitant en prendre connaissance, et qu'une version intégrale peut également leur être envoyée par e-mail sur simple demande.

Le compte rendu présenté par Jean-François BEYNAUD est accepté à l'unanimité, sans observations.

### **Rapport Moral et Activités du Président.**

Le Président présente son rapport moral et d'activités. Il rappelle les difficultés de 2021 et 2022 avec la Covid-19, période durant laquelle l'AEMA n'a pas bénéficié d'aide en raison de la particularité de son statut d'association syndicale autorisée (ASA), et les conflits en Europe créant une incertitude autour des coûts et des tarifs. Du fait de ce contexte, l'AEMA a dû et doit encore faire face à des problèmes d'approvisionnement en matériaux et des reports massifs de chantiers.

Le Président rappelle les principaux objectifs de l'AEMA qui :

- Réalise des travaux de construction, d'entretien, d'amélioration et de gestion de l'ensemble des ouvrages du réseau hydraulique, chenaux et ruissons, en vue de permettre le boire et le déboire des bassins, la collecte et l'évacuation du doucin ainsi que la protection des terrains syndiqués dans l'intérêt général des propriétaires etc...
- Favorise les activités salicoles, conchylicoles, agricoles, ou autres cultures marines, dans un objectif de valorisation économique du territoire et dans le meilleur respect des conditions de préservation de la biodiversité
- Intervient dans les questions touchant à la qualité des eaux imposée par la réglementation en vigueur
- Assiste ses adhérents dans le montage des dossiers administratifs
- Met en œuvre ou prend part à toute action ou réalisation d'intérêt collectif ou particulier entraînant une amélioration de ses missions

Le Président évoque ensuite les principales activités de l'AEMA et la forte diversité des compétences et connaissances internes.

Le Président explique que l'AEMA a su se structurer autour de deux pôles différents : un pôle technique et un pôle ingénierie.

Pôle technique :

- Entretien et réhabilitation de Marais Salants
- Entretien et confection de claires ostréicoles
- Protection de berges de chenaux
- Amélioration hydraulique et gestion des ouvrages
- Entretien du réseau pluvial
- Traitement des espèces envahissantes
- Gestion des algues vertes
- Arrachage et traitement de ferrailles ostréicoles
- Fauche de bosse de marais

Pôle ingénierie :

- Montage des dossiers réglementaires : DREAL, DDTM, NATURA2000, etc.
- Conseil en aquaculture : optimisation de productions
- Expertise technique travaux
- Etude de faisabilité
- Conseil en développement de la biodiversité

Le Président précise que ces interventions sont réalisées sur l'île de Ré, dans les départements voisins et à l'International, depuis 2022.

Le Président explique que le Directeur s'est rendu sur son temps libre et sans faire appel à quelques aides financières de l'AEMA. Il s'agit de mener une mission d'expertise au Bénin dans le cadre de la valorisation de la saliculture solaire et d'une mission de reforestation des mangroves.

L'AEMA espère pouvoir développer ce type d'expertise en œuvrant en tant que bureau d'étude à l'étranger.

Le rapport se poursuit autour du bilan financier annoncé en perspective des années passées. Le Président indique que l'exercice 2022 s'est terminé avec un solde de + 10 273 € et il présente le graphique suivant.



Le rapport du Président se poursuit sur les perspectives d'avenir et les axes de travail à développer :

- Optimisation des dépenses de fonctionnement, tout en préservant les conditions et outils de travail de notre personnel
- Réalisation d'un fort investissement en 2020, 2021 et 2022 (Achat d'une pelleteuse Volvo 14T, d'un nouveau camion 6x4 MAN puis d'un renouvellement de pelle petit format – 8,5 T- spécialement aménagée pour les marais salants)
- Poursuite des investissements en 2023 : Projet d'acquisition d'une pelleteuse à bras rallongé -10-12ml- pour accroître nos capacités d'intervention
- 2022 : Conditions météorologiques favorables toute l'année
- 2023 : Conditions météorologiques défavorables depuis le début de l'année. Résultats du premier trimestre parmi les trois plus négatif depuis 10 ans
- 2023 : planning de charge chantier rempli à 70% jusqu'à décembre 2023 – sous réserve d'absence d'annulation ou de décalage
- Objectif 2023 : conclure l'année avec un solde excédentaire de + 22 500 € (ce qui correspond au déficit de fonctionnement actuel)
- Visibilité réduite sur le planning de 2024. Projets en cours mais absence de commande

Au niveau des ressources humaines, le Président présentes l'organigramme des services et souligne l'investissement de chacun dans les activités de l'AEMA.

**Pour rappel, le Bureau est composé de :**

Président : Jean-François BEYNAUD, Ostréiculteur

Vice-Président : Alain HERAUDEAU, Exploitant récréatif

Trésorier : Jean-Bernard ANSOUD, Exploitant récréatif

Secrétaire : Jacques LEPAGE représentant le Ferme des Baleines, Responsable d'entreprise d'aquaculture

**Ainsi que de 5 Administrateurs :**

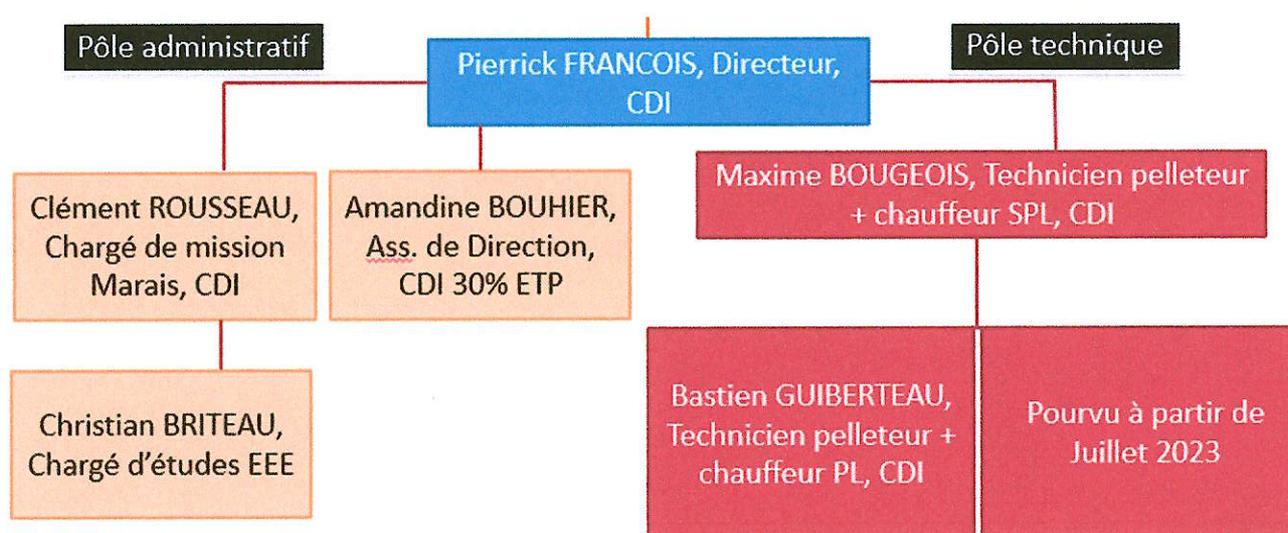
Nicolas BECAUD, Saunier, représentant la Coopérative des Sauniers

Corinne MILLE-CLAIRE représentant le Lycée Maritime et Aquacole

Etienne PAJOT, Exploitant récréatif

Patrick RAYTON, Exploitant récréatif, élu représentant la CDC IR

François-Éric VAUCHEZ, Ostréiculteur



Le Président soumet les rapports moral et d'activités au vote des membres présents. Les rapports moral et d'activité sont validés à l'unanimité des membres présents

**La parole est donnée à Pierrick FRANCOIS, Directeur de l'AEMA**

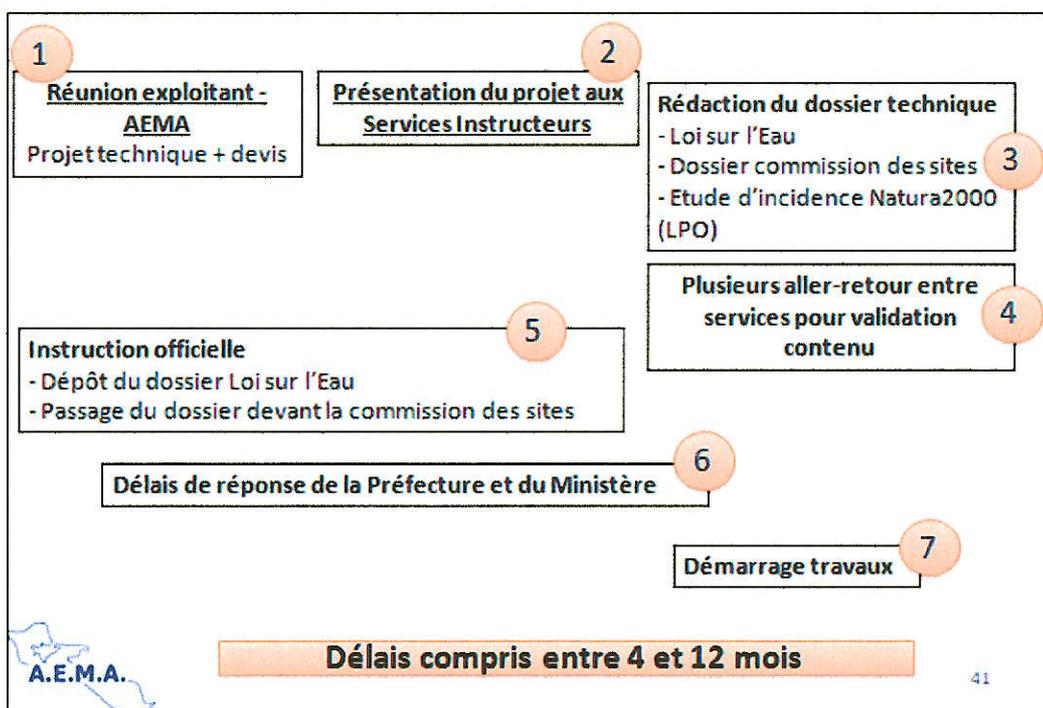
Le Président de l'AEMA donne la parole à Pierrick FRANCOIS, Directeur de l'AEMA qui présente les principaux chantiers effectués en 2022 et leurs montants, montrant plusieurs photos à l'appui :

➤ CTvMA Travaux chenaux – Sub CDC Ré/AEMA	142 000 €
➤ Marais Salant Ile de Ré	114 000 €
➤ CTvMA Plantes envahissantes – Sub CDC Ré/AEMA	60 000 €
➤ CTvMA Animaux envahissants – Sub CDC Ré/AEMA	60 000 €
➤ Travaux adhérents divers	37 000 €
➤ Co-traitance Trezence TP	23 000 €
➤ Mairie de la Flotte- Algues	23 000 €
➤ Travaux Mairie Les Portes en Ré	19 000 €
➤ Réhabilitation Marais Salant Seudre	18 000 €
➤ Plantes envahissantes – CdL / CG17	17 000 €
➤ Travaux Mairie Ars-en-Ré	17 000 €
➤ Plantes envahissantes Hors marais	10 000 €

Monsieur Pierrick FRANCOIS informe également que des commandes groupées de crevettes et de daurades ont eu lieu.

Pierrick FRANCOIS réalise un focus plus précis sur les espèces invasives envahissantes à la fois animales et végétales. Il indique que ces espèces sont aujourd'hui la deuxième cause d'extinction des espèces dans le monde et que leur traitement est une priorité.

Le Directeur rappelle également l'importance du respect des procédures réglementaires. Il rappelle aux adhérents les différentes étapes entre la sollicitation d'un adhérent à l'AEMA jusqu'à la réalisation des travaux. Il précise que les marais de l'île de Ré sont d'une richesse extraordinaire et qu'il convient de les protéger.



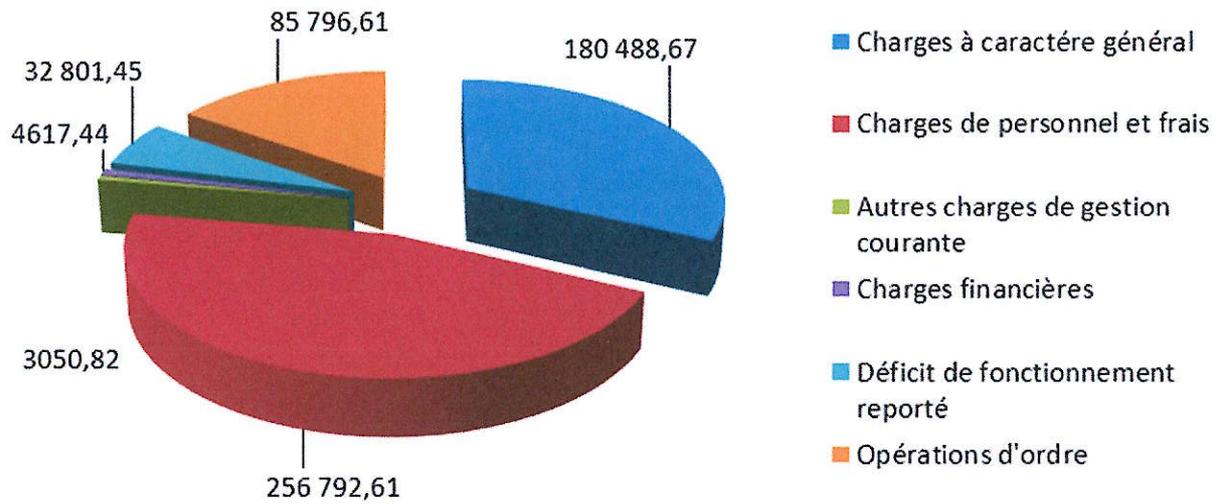
### Compte de Gestion et Compte Administratif 2022

Le Directeur Pierrick FRANCOIS donne la parole au Trésorier Jean-Bernard ANSOUD qui présente le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2021.

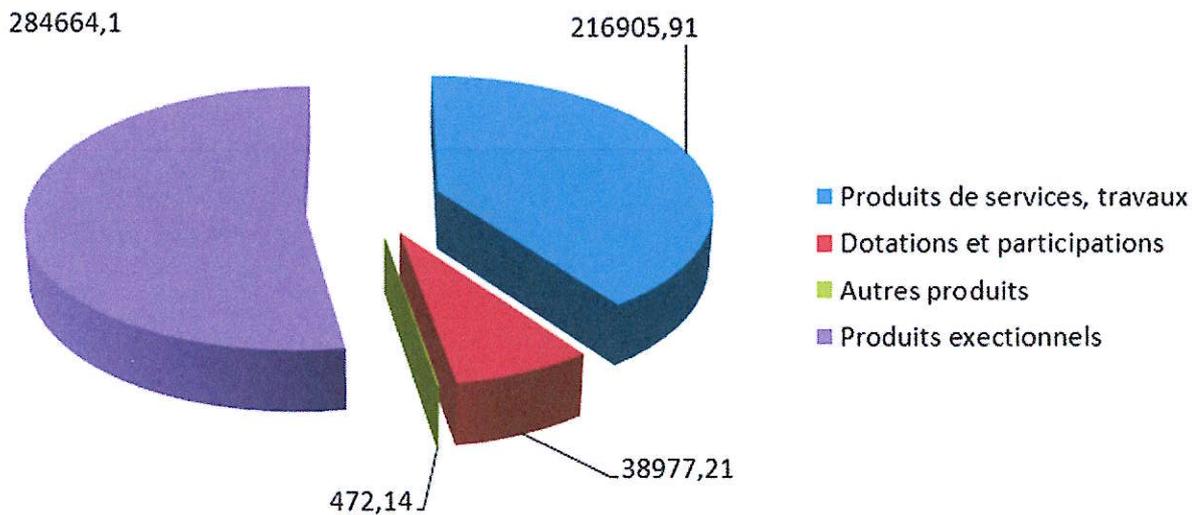
Le Trésorier prend la parole et rappelle les modalités d'attribution des subventions qui sont perçues par l'AEMA au titre des travaux réalisés.

Le Trésorier présente les données suivants les graphiques et indique que le détail des comptes est disponible à l'AEMA :

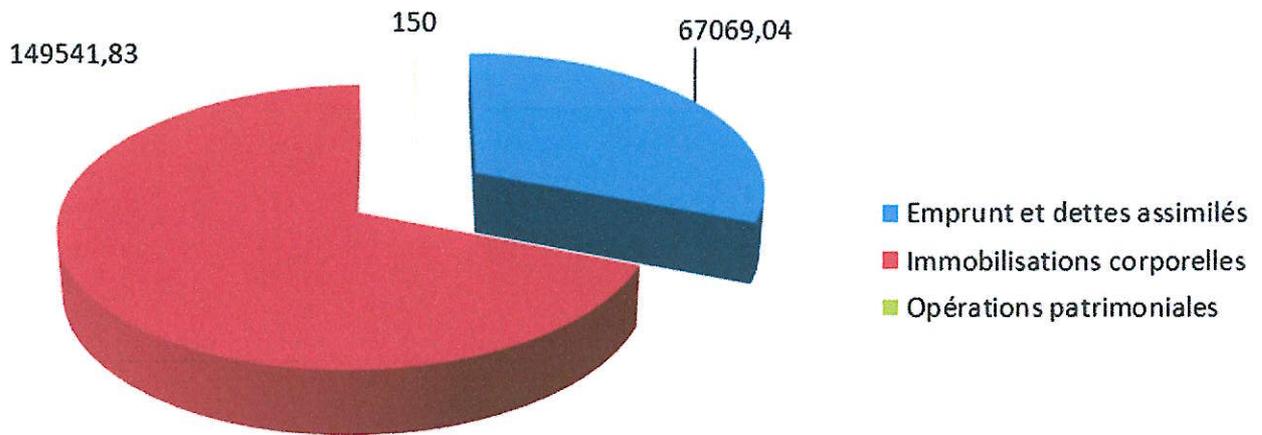
### Dépense de fonctionnement



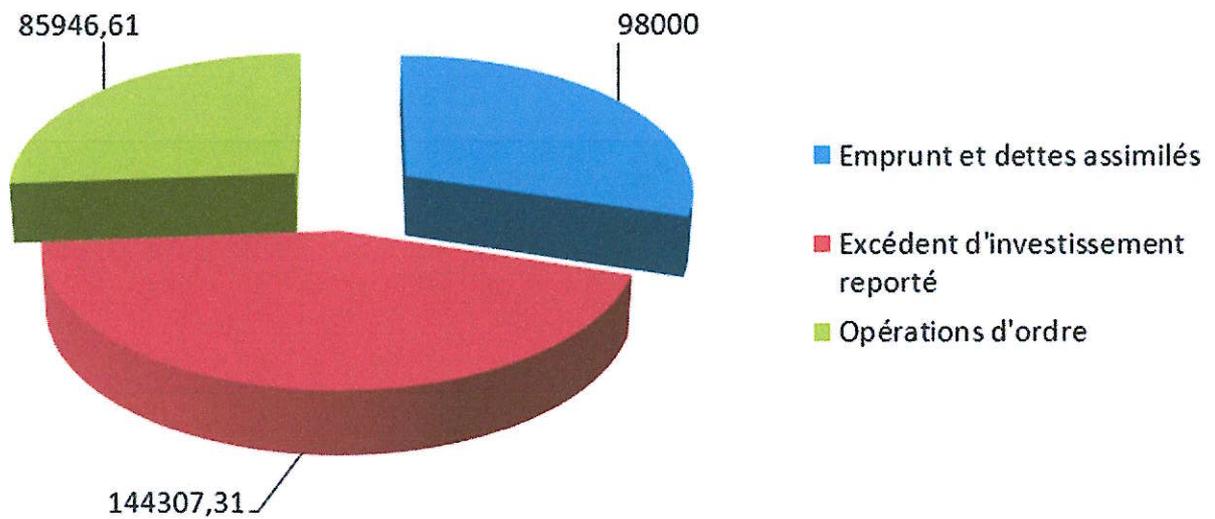
### Recettes de fonctionnement



### Dépenses d'investissement



### Recettes d'investissement



## Bilan

		Dépenses	Recettes
<b>Résultats cumulés</b>	Section de fonctionnement €	<b>563 764,72</b>	<b>541 019,36</b>
	Section d'investissement €	<b>216 760,87</b>	<b>328 253,92</b>

Le Trésorier conclue en abordant le résultat de clôture de l'année 2022 qui est sur l'exercice de + 10 273 €.

En considérant l'antériorité, l'année 202 s'est clôturée à – 22 528 €

Après vote, l'Assemblée des propriétaires valide le Budget à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Budget Primitif 2023**

Jean-Bernard ANSOUND détaille les différents articles budgétaires du budget primitif 2022. Il insiste sur la difficulté en début d'année de réaliser un budget prévisionnel avec les aléas géopolitique que nous connaissons actuellement. Il est notamment question du coût des matières premières, des combustibles et des délais de livraison des matériaux

Le Trésorier Jean-Bernard ANSOUND explique également que l'AEMA a fait le choix par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, de réaliser le changement de nomenclature comptable dès le mois de janvier 2023.

Ainsi, l'AEMA est passé de la nomenclature comptable M 14 à la nomenclature comptable M 57. Cette nouvelle nomenclature modifie la répartition notamment des dépenses et des recettes au sein des chapitres.

Jean-Bernard ANSOUND explique que ces changements expliquent pourquoi il y a des différences notables au sein du budget primitif 2023 en comparaison à celui de 2022.

Il donne l'exemple des recettes de fonctionnement où en 2022, la valeur du rôle des taxes étaient inscrite à l'article « Dotation et participation », alors qu'elle est inscrite en 2023 à l'article « Produits des services ».

## Section de fonctionnement

DEPENSES	BP 2022	BP 2023
Charges à caractère général	189 640 €	197 350 €
Charges de personnel	329 000 €	352 000 €
Autres charges de gestion courante	3 779,63 €	4 405 €
Charges financières	4 621 €	6 250 €
Charges exceptionnelles	2 200 €	2 100 €
Virement à section Investissement	/	39 106,95 €
Report n-1	32 801,45 €	22 528,24 €
Opération d'ordre	87 007,15 €	158 400 €
<b>TOTAL</b>		<b>782 140,19 €</b>

RECETTES	BP 2022	BP 2023
Produits des services	469 822,23 €	516 840,19 €
Dotations et participations	39 427 €	265 000 €
Produits de gestion courante	50 €	50 €
Produits exceptionnels divers et produits financiers	140 000 €	0 €
Atténuations de charges	250 €	250 €
<b>TOTAL</b>		<b>782 140,19 €</b>

## Section d'investissement

DEPENSES	BP 2022	BP 2023
Immo corporelles	354 500 €	359 000 €
Emprunts et dettes	72 200 €	70 000 €
Dépenses imprévues	144,46 €	/
Opérations patrimoniales	150 €	/
<b>TOTAL</b>		<b>429 000 €</b>

RECETTES	BP 2022	BP 2023
Emprunts et dettes	150 000 €	120 000 €
Excédent reporté	144 307,31 €	111 493,05 €
Virement section fonctionnement	/	39 106,95 €
Produits de cessions d'Immo	45 530 €	/
Opérations d'ordre	87 007,15 €	158 400 €
Opérations patrimoniales	150 €	/
<b>TOTAL</b>		<b>429 000 €</b>

Après vote et en l'absence de question, l'Assemblée des Propriétaires accepte le Budget Primitif 2023.

## Situation financière et projection sur les années 2022/2023

Le Directeur présente l'évolution la trésorerie. La trésorerie est un paramètre délicat car l'AEMA souffre des retards de paiement et parfois d'impayés malgré les relances de la Trésorerie Publique et les nôtres. L'AEMA bénéficie d'une ligne de trésorerie de 100 000 € pour combler ces difficultés de trésorerie.

Concernant la charge de travail, le Directeur ajoute que le planning de chantier est chargé jusqu'à fin de l'année 2023. Le Directeur précise que les interventions d'urgence resteront prioritaires.

En revanche, la visibilité est beaucoup plus restreinte pour 2024. Toutefois, le CTvMA est en cours et une enveloppe d'approximativement 300 000 euros est ouverte pour la réalisation de travaux.

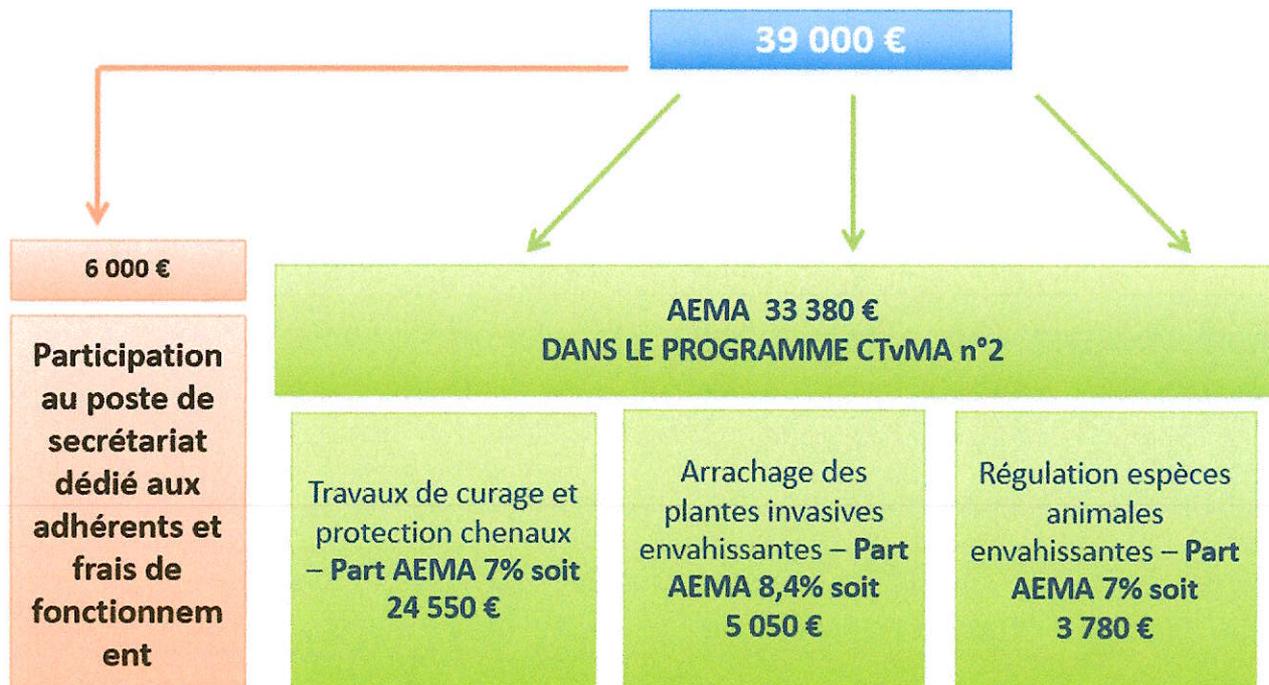
L'AEMA est concernée par les actions de travaux dans les chenaux : curage et entretien de berges ; par le traitement des plantes envahissantes et par le traitement des animaux envahissants.

Concernant ce dernier point, le Directeur explique que depuis cette année, l'AEMA est compétente dans le piégeage des ragondins. Les résultats de cette première campagne de piégeage montrent une population de ragondins très importante et initialement largement sous-estimée. Le Directeur explique que le réseau de piège sera largement densifié l'année prochaine.

Enfin il explique que l'écrevisse de Louisiane est également présente sur l'île de Ré. Cette espèce intègre le plan de lutte contre les espèces invasives et l'AEMA va piéger cette espèce afin de mesurer son extension démographique.

## Rôle des taxes

Le Président présente la répartition du rôle des taxes. Il explique que c'est important pour lui d'expliquer à quoi sert l'argent des adhérents. Le rôle des taxes en 2022 représente une recette de fonctionnement d'environ 39 000 €, dont voici la répartition.



Le Président poursuit et explique qu'au regard de l'inflation et de la situation financière, les membres du Conseil d'Administration de l'AEMA, qui se sont réunis le 22 Mai 2023, ont décidé de proposer aucune augmentation du rôle des taxes.

En place depuis 2021, le rôle des taxes est ainsi constitué

- 22 € H.T. hectare, soit 26,40 € T.T.C
- 15 € d'adhésion annuelle

Personne ne sollicitant le vote à bulletin secret, le maintien du rôle des taxes dans les conditions définies ci-dessus, le vote est réalisé à main levée.

Le maintien du rôle des taxes est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Résultats du Renouvellement du tiers sortant**

Le Président explique qu'il y a trois membres sortants et que les trois souhaitent renouvelant leur candidature. Il s'agit de Jean-Bernard ANSOUD, Jacques LEPAGE représentant la Ferme des Baleines et Corinne MILLE-CLAIRE représentant le Lycée Maritime.

Le Président demande s'il y a d'autres candidats dans la salle. Personne ne se manifeste.

Le Président demande un vote.

	<b>POUR</b>
<b>Jean-Bernard ANSOUD</b>	<b>Unanimité</b>
<b>Jacques LEPAGE</b>	<b>Unanimité</b>
<b>Corinne MILLE-CLAIRE</b>	<b>Unanimité</b>

Les candidatures de Jean-Bernard ANSOUD, Jacques LEPAGE, Corinne MILLE-CLAIRE sont donc acceptées

En 2023, le Conseil Syndical sera donc composé de 9 syndics sur 9 postes disponibles : Jean-Bernard ANSOUD, Nicolas BECAUD représentant la Coopérative des sauniers, Jean-François BEYNAUD, Alain HERAUDEAU, Jacques LEPAGE représentant La Ferme Marine des Baleines, Corinne MILLE-CLAIRE représentant le Lycée Maritime, Patrick RAYTON représentant la Communauté de Communes de l'Île de Ré et François-Eric VAUCHEZ.

## Paroles aux invités et Questions diverses

Patrick RAYTON prend la parole pour évoquer les marais. Il rappelle l'investissement réalisé par la Collectivité pour que les marais vivent. Il aborde le sujet du CTvMA n°2 et indique que ce projet est primordial pour la CdC IR et l'AEMA. Il apporte son soutien à l'AEMA qu'il considère comme la cheville ouvrière des marais de l'île de Ré.

Véronique RICHEZ-LEROUGE prend la parole pour parler de l'importance du marais et évoque le rôle fondamental des sauniers de l'île de Ré dans le maintien de l'économie et de l'environnement dans les marais.

Nicolas BECAUD prend la parole et rappelle la nécessité pour les sauniers d'avoir une structure comme l'AEMA. L'AEMA est unique et le lien entre sauniers et AEMA doit rester aussi fort qu'elle l'est aujourd'hui.

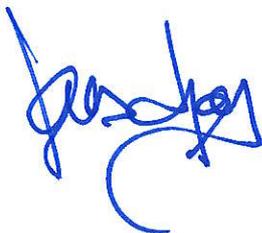
Ces propos sont confirmés par Cédric FORTUNIER qui évoque les liens entre la Coopérative des sauniers de l'île de Ré et l'AEMA.

Plusieurs adhérents soulignent le manque d'information concernant la réalisation des digues de protection du fier d'Ars, notamment sur le secteur des Portes-en-Ré, de Saint-Clément des Baleines et d'Ars-en-Ré et la non protection de la Réserve Naturelle Nationale de Lilleau des Niges. La discussion entre les élus et les adhérents aboutie à la conclusion qu'il est utile d'organiser une réunion d'information afin d'évoquer ces sujets.

Le Président donne la parole à Bruno BOULETREAU du Service Démoustication du Département de la Charente-Maritime. Bruno BOULETREAU explique qu'en cas de problème de moustique, il peut se rendre sur place pour réaliser des études et des analyses.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée, le Président lève la séance à 20H00 et convie les participants à un pot de l'amitié sans alcool.

Le Secrétaire  
Jacques LEPAGE



Le président  
Jean-François BEYNAUD

